

**Communiqué de presse**

Jeudi 15 avril 2021

# **L'État et la Ville de Paris relogent le CIDJ**

**Le Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) quittera son site historique du 101 quai Branly (15<sup>e</sup>) d'ici la fin du mois de juin pour rejoindre la « Maison de la Jeunesse », projet initié par la Ville de Paris, place du Louvre, dans les locaux de l'ancienne mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement d'une part et des locaux des services déconcentrés du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, rue Oudiné dans le 13<sup>e</sup> arrondissement d'autre part.**

Les missions d'accueil du public du CIDJ ainsi que les salarié-es y concourant rejoindront la « Maison pour la jeunesse », projet initié par la Ville de Paris, place du Louvre, dans les locaux de l'ancienne mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement. Le CIDJ, qui occupera 217,5 m<sup>2</sup> privatifs et environ 1 800 m<sup>2</sup> mutualisés, sera ainsi l'une des parties prenantes de ce projet ambitieux à destination des jeunes annoncé en janvier 2021 par Anne Hidalgo, maire de Paris, qui en a confié le pilotage à son adjointe Hélène Bidard.

De son côté, l'État relogera l'activité et les missions des personnels non directement concernés par les activités d'accueil du public dans les locaux de la direction régionale à la jeunesse, l'engagement et aux sports et du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, soit environ 1100 m<sup>2</sup>

privatifs et 200 m<sup>2</sup> mutualisés situés rue Oudiné dans le 13<sup>e</sup> arrondissement

Pour le CIDJ, s'inscrire dans ce nouveau projet de Maison pour la jeunesse lui garantit une centralité et une visibilité pour répondre aux besoins et aux attentes des jeunes. A Paris notamment, on compte près de 300 000 18-25 ans fragilisés par le contexte de crise sanitaire, économique et sociale. Cette nouvelle implantation permettra au CIDJ de poursuivre, de développer et de renforcer ses activités essentielles en leur direction, comme l'organisation de formations, de forums et d'ateliers thématiques en lien avec de nombreuses associations et organisations étudiantes et de jeunesse à Paris.

Ce relogement a été approuvé par le conseil d'administration du CIDJ du 7 avril 2021 et sera formalisé dans une convention tripartite entre l'État, la Ville de Paris et le CIDJ. Celle-ci permettra notamment de garantir l'unité de l'association dans ce nouveau cadre de relogement sur deux sites. La convention d'occupation du CIDJ dans la Maison pour la jeunesse a été présentée cet après-midi au Conseil de Paris du mois d'avril. Le déménagement du CIDJ est prévu avant la fin du mois de juin 2021.

L'État et la Ville de Paris se félicitent ainsi d'avoir trouvé une solution de relogement au CIDJ, acteur fondamental dans l'animation du réseau d'information jeunesse à Paris et en Île-de-France, qui accueille près de 100 000 jeunes par an et assure des missions indispensables en matière d'accès à l'emploi, à la formation, aux droits, au logement ou encore à la mobilité, aux vacances et aux loisirs.

**Contact presse Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports :**

[spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr) - 01 55 55 30 10

**Contact presse Ville de Paris :** Gisèle Chidiac - [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) - 01.42.76.49.61